

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2014

COMPTE-RENDU POUR AFFICHAGE

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 20 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 13 janvier 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Julien WEIL, adjoint au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire

Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHERI, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH (à partir du point 2), M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, adjoints au Maire

M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Evelyne CELLARD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, conseillers municipaux délégués, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX, adjoint au Maire, pouvoir donné à M. Guy MACHIN

Mme Pascale TRIMBACH, adjoint au Maire, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON (jusqu'au point 1 inclus)

Mme Christine SEVESTRE, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Marie-Pierre LE GALL

Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Alain ASSOULINE

Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Annick MARGHERI

M. Benoit AINS, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

Mme Brigitte ARTHUR, conseiller municipal, pouvoir donné à M. David GREAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2013

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal du 17 décembre 2013 comme suit :

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Florence CROCHETON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Pascale TRIMBACH, M. Julien WEIL, M. Marc MEDINA, M. Alain ASSOULINE, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, Mme Marie-Pierre LE GALL, Mme Maria TUNG, Mme Claire PALLIERE, M. Guy MONTAGNON, Mme Brigitte OSMONT, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy ARLETTE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU

1 contre : M. Michel MAHEROU

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé

Sur rapport de M. MEDINA, et conformément à la loi 92-125 du 6 juin 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2014 de la ville de Saint-Mandé.

3. Octroi de l'indemnité de conseil au Receveur municipal

Sur rapport de Mme TRIMBACH, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'octroi de l'indemnité de conseil à Mme le Receveur municipal aux services municipaux. Pour l'année 2013, cette indemnité s'élève à 4 486,01 € brut.

4. Participation communale à la surcharge foncière de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social sis 67, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé

Sur rapport de Mme MARGHIERI, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation communale à la surcharge foncière de l'opération d'acquisition-amélioration d'un logement social sis 67, avenue Sainte-Marie à Saint-Mandé, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société Foncière d'Habitat et Humanisme. Cette subvention ne pourra toutefois pas dépasser 25% du coût global TTC de chaque opération, travaux et frais annexes inclus, soit 59 510 euros.

5. Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association "Aux amis collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers

Sur rapport de Mme DUSSUD, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'association "Aux Amis Collectionneurs de Saint-Mandé" pour l'exploitation du marché aux vieux papiers.

6. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention à passer entre la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) et la ville de Saint-Mandé pour le déploiement de la fibre optique

Sur rapport de Mme CROCHETON, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention à passer entre la Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA) et la ville de Saint-Mandé pour le déploiement de la fibre optique.

7. Modification des statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

8. Modification du tableau des emplois de la Ville

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois de la Ville qui correspondent aux besoins de recrutements des services, tel que détaillé ci-dessous :

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Rédacteur	13	+1	14

Pour la filière animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Animateur	9	+ 2	11

9. Modification du régime indemnitaire des agents municipaux : conditions d'octroi de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents et des chefs de service de police municipale

Sur rapport de M. WEIL, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du régime indemnitaire des agents municipaux concernant les conditions d'octroi de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions des agents et des chefs de service de police municipale, tel que détaillé ci-dessous :

Grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : 20 % ;

Chef de service de police principal de 2ème classe jusqu'au 4ème échelon et chef de service de police municipale jusqu'au 5ème échelon : 22 % ;

Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon et chef de service de police municipale à partir du 6ème échelon : 30%.

10. Application de l'article L 2122.21 L 2122.22 L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Portant modification de la régie d'avances du service comptabilité (2011-25)
- Portant approbation d'une convention de prêt de la maison des marronniers à l'association " La Passerelle" du 25 décembre 2013 et du 31 décembre 2013 au 1er janvier 2014
- Portant approbation d'une convention de location de salle entre le Théâtre de la Demi-lune et la Ville
- Portant actualisation des droits de voirie de la ville de Saint Mandé à compter du 13/01/2014
- Portant approbation d'un contrat de location de salle entre la maison des marronniers et Mme B. du samedi 4 janvier 2014 19h00 au 05 janvier 2014 1h00,
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition d'une salle de la maison des marronniers à l'association "Secas" le samedi 1er février 2014
- Portant approbation d'un contrat d'engagement relatif à la diffusion d'un récital violon piano par l'association les "Concerts saint-mandéens"

11. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 21h50.